



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 3 juin 2024

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024

Distribution de la propagande électorale et des bulletins de vote en vue des élections européennes le 9 juin prochain

Les opérations de mise sous pli des professions de foi et des bulletins de vote sont en cours. Les plis pourront parvenir à leur destinataire jusqu'au samedi 8 juin.

Parmi les 38 listes candidates enregistrées, 15 ont transmis des professions de foi et 12 des bulletins de vote pour qu'ils soient distribués aux électeurs. Les autres listes ont choisi de ne pas fournir ces documents sous format papier, ce qui est leur droit. Dans ces conditions, les plis ne comporteront pas toutes les professions de foi et les bulletins de vote de chacune des listes.

Pour favoriser l'information des électeurs, le ministère de l'Intérieur met à disposition un site Internet qui permet, dès à présent, de prendre connaissance des professions de foi fournies par les candidats. Il peut être consulté via le lien suivant :

<https://programme-candidats.interieur.gouv.fr/>.

Pour garantir l'information de tous, ces professions de foi sont disponibles en version facile à lire et à comprendre et peuvent être écoutées.

Les bulletins de vote des listes candidates validés par la commission nationale de propagande figurent sur le site internet de la préfecture sous la rubrique Elections-Europeennes 2024.

En Moselle, seules 21 listes candidates ont fourni, en quantité variable, des bulletins de vote à destination des bureaux de vote. Les autres listes candidates peuvent remettre directement les bulletins de vote aux maires la veille du scrutin ou aux présidents des bureaux de vote le jour du scrutin.

Si un électeur souhaite imprimer son bulletin de vote, des règles précises s'imposent pour que le vote soit valide : il doit être réalisé avec un bulletin imprimé au format A4 en paysage (210 X 297 mm), en recto verso, en conformité avec le modèle produit par les candidats, uniquement sur papier blanc d'un grammage compris entre 70g/m² et 80g/m² et avec une encre d'une seule couleur.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Amélie Van de Louw : 06 18 36 20 07

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle